



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

DCM20210407/013

Budget Primitif 2021-Budget Annexe - Fossoyage

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 9 avril 2021.

Que la convocation a été faite le 1 avril 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	34
Représentés :	10
Absents :	1
Total des votes :	44



L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

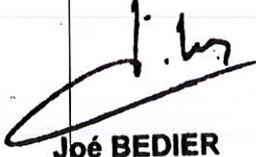
ETAIENT REPRESENTES :

MM. DIJOUX Sabrina, COUPOU Jimmye, SABABADY Marie Josette, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTS :

MM. SAID Moussa

Le Maire


Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20210407/013 - Budget Primitif 2021-Budget Annexe - Fossoyage

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'affaire n°3 du Conseil Municipal du relative au débat sur les orientations budgétaires 2021 du 27 mars 2021,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Générales et Financières réunie le 07 avril 2021,

Le budget du Fossoyage s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 10 K€. Il inclut 9 K€ de charges de personnel et charges à caractère général pour un montant de 1 K€ (voir le tableau récapitulatif ci-dessous).

FOSSOYAGE			
Chapitre et Libellé	BP 2021	RAPPEL BP 2020 AVEC REPRIS E DE RES ULTATS	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 500,00	14281,17	
011 Charges à caractère général	1 000,00	1 781,17	
012 Charges de personnel et frais assimilés	9 500,00	12 500,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 500,00	14281,17	
70 Produits et taxes	10 500	10 000	
R002 Résultat de fonctionnement n-1 reporté		4 281	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 :

D'approuver le budget du Fossoyage selon le tableau récapitulatif ci-dessous :

FOSSOYAGE			
Chapitre et Libellé	BP 2021	RAPPEL BP 2020 AVEC REPRIS E DE RES ULTATS	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 500,00	14281,17	
011 Charges à caractère général	1 000,00	1 781,17	
012 Charges de personnel et frais assimilés	9 500,00	12 500,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 500,00	14281,17	
70 Produits et taxes	10 500	10 000	
R002 Résultat de fonctionnement n-1 reporté		4 281	

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le **13 AVR. 2021**



Le Maire


Joé BEDIER